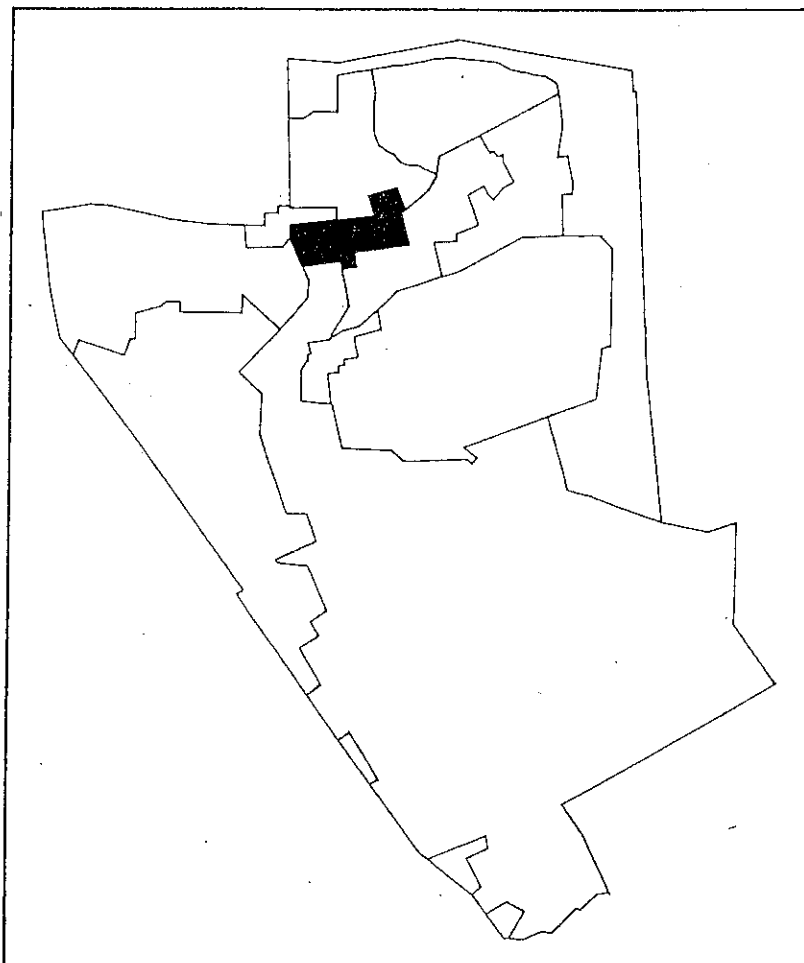


ZONES NATURELLES 2

ZONE 2.1

**2.1**

Cette zone comprend :

- les équipements sportifs
- le parc
- le square
- le cimetière

Elle est située à l'entrée du village, depuis le Montrouge. C'est depuis cette zone charnière qu'on accède au Bout d'en Haut ou que l'on rejoint le Bout d'en Bas.

I - PRINCIPES GENERAUX

Il s'agit d'un espace naturel qu'il convient de protéger en raison de la qualité du paysage et du caractère des éléments qui le composent.

A l'exception d'équipements liés à la vie collective, aucune construction n'y est autorisée.



2.1

Les prescriptions ci-après *indiquées en caractère gras sont impératives et s'appliquent nécessairement*. Les autres prescriptions sont à considérer comme des recommandations vivement conseillées.

II - ESPACES PUBLICS OUVERTS

Dans la mesure où ce secteur tient lieu d'entrée principale pour le village de Boisemont, un traitement soigné des espaces publics est recommandé.

a) Traitement du carrefour

Le carrefour de Montrouge sera traité avec le soucis de mise en valeur du site :

- par le respect des espaces boisés existants et leur amélioration par un reboisement approprié.
- par la conservation des murs ou leur reconstruction à l'identique.
- par le maintien et la création des murs et murets de clôture
- par un traitement approprié des voies du carrefour (notamment par un pavage du sol)
- par la signalétique et l'éclairage public de ce secteur.

Cette réalisation essentielle contribuera à l'embellissement et à la mise en valeur définitive de l'entrée du village.

2.1

b) Traitement des voies

Les accès au village depuis ce carrefour sont constitués de deux voies principales : la route de Vauréal d'une part, et la rue de la Mairie d'autre part.

Leur traitement particulier doit permettre d'améliorer l'aspect visuel et urbain de ce secteur, et ainsi, de contribuer à relever la qualité de cet espace, et notamment :

- alignement d'arbres
- aménagement du carrefour rue de Vauréal/rue de la Mairie

- traitement des trottoirs, bordures et pavage des égouts
- mobilier urbain

C'est de ces traitements urbains appropriés et du soin apporté à leur réalisation, que dépend la réussite de l'entrée de Boisemont.

c) Allées piétonnes

Il y a lieu d'envisager également la mise en valeur de la promenade des marronniers, dans l'axe d'un bâtiment rural existant et conservé, et dont la conservation est demandée en zone 1.1.

Les allées piétonnes seront favorisées dans ce secteur (traitement et aspect végétal), dans le but d'y créer les aménagements ludiques et les espaces de loisirs liés aux besoins de la collectivité.

2.1

III - ESPACES PUBLICS CLOS

a) Equipements sportifs ou ludiques

Chacun des équipements existants, ou à créer sera traité avec le souci d'intégration avec l'élément naturel boisé et les espaces de végétation existants :

- sobriété des volumes
- qualité des matériaux
- couleurs harmonieuses et discrètes
- implantation soignée et respect des sites boisés

b) Cimetière

L'actuel cimetière possède un mur d'enceinte maçonné intégré au paysage. Il y a lieu d'envisager son extension.

Celle-ci sera réalisée de la même manière et *les murs d'enceinte seront construits en continuité avec les murs actuels et selon les mêmes dispositions* (aspect, matériaux, hauteur, enduits). L'élément végétal sera également recherché, et intégré au projet.